

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 3 juillet 2020

2 Election du Maire

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. CABARET, Mme SAVAS, MM AKABLI, LEMAIRE, Mme LAMBRE, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, M. KHOULA, Mme SGHIRI, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, Mme PEREZ, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, MM BOULHAMANE, LUCAS, Mme JACQUEMART, MM NACHITE, KA, SERTAIN, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER

Pouvoir à :

M. BROCHOT

Mme MAUPIN

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme JAJAN

Pouvoir à :

Mme JACQUEMART

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Date de la convocation : 29/06/2020

■ Rapport de présentation :

Monsieur Babacar N'DIAYE, conseiller municipal, expose :

L'objet de la séance du conseil municipal : « l'élection du maire ».

Conformément à l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales, je vous invite à procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal choisit pour secrétaire : **Madame Jessica ELONGUERT.**

Le conseil municipal choisit pour assesseurs : **M. KA Amadou & Mme Sylvie DUCHATELLE.**

Je demande quels sont les candidats aux fonctions de Maire.

Le candidat est : **Jean-Claude VILLEMMAIN.**

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, doit remettre son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17, L2121-29,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote à bulletin secret :

- nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **39 (trente-neuf)**
- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0 (zéro)**
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : **39 (trente-neuf)**
- bulletins blancs ou nuls : **10 (dix)**
- suffrages exprimés : **29 (vingt-neuf)**
- majorité absolue : **20 (vingt)**

A obtenu :

- **Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN : 29 (vingt-neuf) voix**

Dès le 1^{er} tour, **Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN**, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu maire.

■ Décide à la majorité :

Article unique : Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **03 JUIL. 2020**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **03 JUIL. 2020** Maire de Creil
et publication ou notification le **03 JUIL. 2020** Président de l'ACSO

affiché le **03 JUIL. 2020**

CREIL, le **03 JUIL. 2020**



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE